



MAINTENANT 13 ANS
(2004-2017)

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

14/06/2017

Révision du schéma d'aménagement et de développement, agglomération de Québec, second projet

Madame Julie Lemieux,

Présidente de la
Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de
développement de l'agglomération de Québec

Hôtel de Ville
2, rue des Jardins
C. P. 700, succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

Madame la Présidente,

MEMBRES 2017-2018
ÉLUS

Pierrette Vachon-L'Heureux,
présidente

Marc-André Maranda
Vice-président

Gaétan Côté,
trésorier

Luc Trépanier,
secrétaire

Sylvie Dorion

Suzanne Jacques

Bénédicte Pelletier

Michel Langlois

COOPTÉE
Camille Bérubé-Lepage

Paul Shoiry,
conseiller municipal

C'est avec une grande satisfaction que nous terminons notre réflexion sur le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec. Le Conseil de quartier de Sillery a tenu à relayer les préoccupations citoyennes le plus fidèlement possibles tout au long de cet exercice. Quelques derniers commentaires s'imposent toutefois.

D'entrée de jeu, nous constatons une utilisation beaucoup plus intéressante des données démographiques disponibles auprès de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Toutefois, le recours au principe de précaution que le Conseil évoquait dans son mémoire sous le thème du modèle de densification aurait dû inciter à l'utilisation du scénario de référence de l'ISQ plutôt que le scénario fort en ce qui concerne le nombre de nouveaux ménages. De plus, le Schéma aurait gagné à prendre en compte, de façon beaucoup plus explicite, l'important phénomène du vieillissement de la population, par ailleurs très bien documenté par l'ISQ. Il y aura certes croissance de la population de l'agglomération de Québec, mais la composition par âge de la population devra être plus étroitement considérée dans les choix à faire en matière de logements, de transports, et d'aménagement de l'espace.

Par ailleurs, il nous apparaît important d'insérer dans le schéma une orientation de protection des axes patrimoniaux et des paysages culturels telle que définie par la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*.

L'axe Grande-Allée et Chemin Saint-Louis, artère aux allures boisée et sinueuse, figurant parmi les plus anciennes au Québec, apparaît déjà sur les premières cartes géographiques de la région de Québec, il y a 250 ans comme artère principale reliant Québec à ses faubourgs de Sillery et de Cap-Rouge. En raison de cette fonction, cette artère portait le vocable de *Chemin de Cap-Rouge* sur les cartes du début du 19^e siècle, au moment où l'artère rejoignait un grand nombre de vastes

domaines dont certains ont survécu jusqu'à ce jour. Par ailleurs, l'axe Grande-Allée et Chemin Saint-Louis a été dénommé *Chemin du Roy* sur une bonne partie de sa longueur.

S'étalant sur huit kilomètres et sur plus de 300 ans d'histoire, l'artère relie une liste impressionnante de parcs, sites et maisons historiques. Depuis plusieurs années, cette artère historique a subi à certains endroits de son parcours, une dégradation environnementale, architecturale et paysagère inacceptable qu'il faut stopper si la Ville de Québec et le Québec ne veulent pas perdre ce joyau historique unique. Plusieurs organismes citoyens ont demandé à maintes reprises la protection du paysage bâti et naturel de cet axe afin d'assurer une meilleure signalisation des multiples sites historiques et naturels que cet axe relie et de conserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente, et de la restaurer là où elle a été amputée. Ces organismes ont également rappelé l'importance de tels sites naturels pour lutter contre les îlots de chaleur et pour la santé physique et psychologique des citoyens.

À l'été 2011, un inventaire réalisé par Suzanne Hardy a signalé la présence le long de l'axe Grand-Allée - Chemin Saint-Louis de 308 arbres remarquables et 495 arbres patrimoniaux. Or, ces arbres de grande valeur historique et paysagère ne possèdent aucun statut réglementaire spécifique et tout nouvel aménagement ou construction peut signifier l'amputation irrémédiable d'une partie de ce paysage patrimonial et naturel.

Une étude de caractérisation et d'évaluation du secteur de la Grande Allée réalisée en 2011 par Bergeron Gagnon Inc. démontre la présence de plusieurs unités de paysage à valeur patrimoniale élevée. Une étude de caractérisation des paysages du Chemin Saint-Louis par annexe\U, terminée en 2012, confirme la présence de plusieurs séquences et percées visuelles ainsi que des unités de paysages dignes de mention, intéressantes ou remarquables.

Le *Mémoire du Conseil de quartier de Sillery* déposé en 2016 présentait cette étude en page 3. Il s'agit d'une proposition pour enrichir la nomenclature des territoires d'intérêt historique et culturel.

Notons ici quelques ajouts qui nous sembleraient souhaitables d'inclure. Ainsi, les sites patrimoniaux autrefois connus comme « arrondissement historique » présentés en pages 229 devraient être dénommés **sites patrimoniaux déclarés** selon la *Loi du patrimoine culturel du Québec*. Le caractère exceptionnel de ces sites doit être absolument souligné.

Le second ajout souhaité est l'indication sur la carte 22 des *Corridors récréotouristiques*, du sentier linéaire prévu au *Programme particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs*.

Un troisième ajout concerne la carte 23 des *Territoires d'intérêt esthétique*, à laquelle il conviendrait d'ajouter une nouvelle percée visuelle d'exception, celle de la pointe à Puiseaux.

Sous le thème de la protection des arbres, le mémoire du Conseil rappelle l'importance des milieux naturels d'intérêt. Se joignant au Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, le Conseil demande l'ajout du boisé Neilson à la liste des territoires d'intérêt écologique de l'annexe 3 du schéma.

Enfin dans le prolongement de sa préoccupation de l'agriculture urbaine déclarée au point 5 de son mémoire, le Conseil s'interroge sur la pertinence de l'ouverture du périmètre d'urbanisation qui sacrifie les terres agricoles à la densification.

Veuillez accepter avec bienveillance, Madame la Présidente, ces dernières remarques dans ce long cheminement vers la définition du nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.



Pierrette Vachon-L'Heureux, Présidente

Copies conformes :

Remy Normand, président de l'Arrondissement
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Sylvain Ouellet, greffier de la ville de Québec

Paul Shoiry, conseiller municipal
Luc Trépanier, secrétaire du CQS.

crisina.bucica@ville.quebec.qc.ca
ConseilQuartier.Sillery@ville.quebec.qc.ca